

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{es}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles vingt-quatre heures avant les journaux de Paris.

LYON, LE 14 JANVIER 1847.

Nos ministres excellent de plus en plus dans l'art de rendre insignifiants les discours de la couronne. Que les circonstances soient inquiétantes ou pleines de sérénité, ils ne changent pas pour cela leur procédé, et on pourrait croire que le fond des choses est toujours le même.

Voilà bientôt seize ans qu'on nous assure que la paix du monde ne sera pas troublée. Cela est vrai en fait, elle n'a pas été troublée; mais elle a été à diverses reprises menacée. Sans nos honteuses concessions, cette paix aurait pu cesser d'exister, et pourtant on nous a toujours déclaré qu'on recevait des puissances étrangères les meilleures assurances.

Voilà ce qu'on nous disait l'année dernière encore. Aujourd'hui on a modifié les termes du paragraphe concernant la paix, mais on n'en est pas moins affirmatif.

Quant à nous, nous voulons bien croire qu'on conservera la paix; mais alors c'est qu'on est formellement résolu à se courber, comme par le passé, sous les volontés de l'Angleterre et des puissances du Nord. Vous avez protesté, dites-vous, contre l'incorporation de la république de Cracovie à l'Autriche? Sans doute que votre protestation est conçue dans des termes tels, qu'elle n'implique aucun acte tendant à contraindre les puissances du Nord à rentrer dans l'exécution des traités de 1815 qu'elles ont si audacieusement foulés aux pieds. Vos protestations ne les ont jamais fort inquiétées. Ne savons-nous pas le cas qu'elles ont fait du vœu que nous avons émis si souvent pour la reconstitution du royaume de Pologne? Si votre protestation est un acte de cette nature, elles en feront le même cas, elles s'en riront. D'ici à peu de jours, le ministre sera bien forcé de nous en faire connaître le texte et de nous en expliquer le sens; nous verrons alors ce qu'elle peut valoir; mais, à l'avance, nous sommes convaincus qu'elle manque d'énergie et de dignité.

Cette année, on a été dans la dure nécessité de supprimer la phrase d'usage sur l'entente cordiale avec l'Angleterre. Après les mauvais procédés qu'elle a eus à notre égard, il a bien fallu se taire; ce n'est pas sans un vif regret, assurément.

Le mariage du duc de Montpensier, qui a occasionné cette rupture de bonne amitié, sera, si nous en croyons le ministre, un nouveau gage de ces intimes relations qui subsistent depuis si long-temps entre la France et l'Espagne. Nous voudrions pouvoir partager cette espérance, car tout ce qui peut donner à la France de la sécurité nous intéresse au plus haut point; mais nous savons trop maintenant le peu de cas qu'on doit faire des unions princières. Ce ne sont plus les rapports de famille qui constituent solidement les alliances, ce sont les rapports de principes ou d'intérêts. Nous ne sachions pas que, depuis le mariage du duc de Montpensier avec la sœur de la reine d'Espagne, nous soyons mieux considérés dans ce pays. Quoi qu'on en ait dit, les Espagnols on vu ce mariage avec regret, avec inquiétude; l'accueil glacial fait aux princes français pendant leur voyage dans la Péninsule a pu leur donner la mesure des sentiments des Espagnols.

Ainsi donc, qu'on ne fasse pas trop de bruit de cette union, et surtout qu'on ne la présente pas comme devant nous donner plus de sécurité, car on se tromperait; aussi, si nous étions partisans de l'alliance anglaise, serions-nous d'avis qu'on n'aurait pas dû la compromettre en accomplissant ce mariage. Ce

langage, nous ne le tiendrons pas; notre opinion sur l'alliance anglaise n'a jamais varié, nous l'avons toujours considérée comme illusoire pour nos intérêts et compromettante pour notre dignité.

Nous ne sommes pas plus partisans de l'alliance anglaise que de l'alliance russe ou autrichienne: l'une est dangereuse pour nos intérêts, les autres le sont pour nos principes. Notre point d'appui est ailleurs. Aussi voudrions-nous pour beaucoup que l'Angleterre rejetât dédaigneusement les avances qu'on lui fait pour rentrer dans ses bonnes grâces, et qu'elle continuât à vouloir nous effrayer de ses rancunes; elle n'est plus au temps de sa toute-puissance maritime, et une guerre avec elle pourrait bien en fournir la preuve. A la vérité, pour avoir raison d'elle, il faudrait un gouvernement qui voulût ne pas toujours trembler quand elle menace.

Sur ces deux questions extérieures, le mariage d'Espagne et l'incorporation de Cracovie, le ministère obtiendra de la chambre pour tous ses actes une complète approbation; c'est ce dont nous sommes persuadés à l'avance. La chambre se gardera bien de lui refuser son concours, soit pour finir cette importune affaire de Cracovie, soit pour rétablir l'entente cordiale.

En ce qui concerne nos affaires intérieures, le discours de la couronne est assez peu explicite. Ainsi, on nous annonce des améliorations importantes dans la législation. Quelles seront-elles? C'est ce que nous ne savons encore. Peut-être fera-t-on disparaître quelques unes des dispositions vicieuses de notre code d'instruction criminelle; depuis long-temps on n'a fait à cet égard que des essais infructueux. Des lois de finances seront proposées; sans doute qu'on nous demandera de nouveaux crédits pour soutenir les entreprises de chemins de fer. On sait ce que nous pensons de pareilles mesures; nous y reviendrons en temps et lieu. Nous tenons beaucoup à ce que les chemins de fer se fassent, mais ce n'est pas une raison pour gaspiller nos finances.

Chaque année on nous entretient de l'Algérie, on nous donne l'espoir d'y fonder un établissement durable, et chaque année s'écoule sans qu'on ait rien entrepris de sérieux et de rassurant pour l'avenir de la colonie. On ne s'entend pas sur les moyens de colonisation; ce que les bureaux de la guerre veulent est mal accueilli par le gouverneur, et réciproquement. Jamais désaccord n'a été plus manifeste. Comment espérer quelque chose de satisfaisant en pareille occurrence? Ne nous berçons donc sur ce point d'aucune espérance; le temps n'est pas encore venu pour nous de rien voir se fonder de définitif.

Quant nous avons appris les malheurs occasionnés par les inondations de la Loire, nous avons réclamé l'intervention du gouvernement pour venir au secours des pauvres inondés. Evidemment nous n'aurons pas de paroles de blâme pour ce qui aura pu être fait afin d'obtenir ce résultat.

Quant à la question des subsistances, à laquelle le discours de la couronne fait allusion, nous n'avons eu à constater jusqu'à présent que l'absence de toute mesure rassurante. Le gouvernement ne pourra pas se justifier du reproche bien fondé de n'avoir rien fait de ce qu'il pouvait faire pour paralyser les efforts de l'agiotage, pour faire cesser les manœuvres coupables des accapareurs; s'il avait su dans cette circonstance user de ses droits et de ses ressources, il aurait allégé, momentanément du moins, les souffrances de nos populations, et le far-

deau un peu pesant de l'administration des affaires du pays aurait été plus facile à porter, car on aurait fait quelque bien. Mais notre gouvernement ne sait pas tirer parti des occasions qui lui sont offertes de se rattacher les pauvres gens; il ne voit rien en dehors du monde officiel: c'est avec lui et pour lui qu'il gouverne; ce n'est pourtant pas lui qui fait et défait les gouvernements; à la vérité, il fait parfois subsister quelques mois de plus de déplorables ministères, c'est ce que nous allons constater de nouveau.

Malgré certaines rumeurs de modifications ministérielles, nous persistons à croire que M. Guizot continuera à gouverner, et qu'il triomphera des intrigues de M. Thiers et des petites manœuvres de M. Dufaure. La chambre lui sera fidèle; pour qu'il en fût autrement, il faudrait qu'elle fût bien ingrate, car il a fait tout son possible pour qu'elle fût la chair de sa chair et les os de ses os. Qu'elle fasse donc vivre qui l'a engendrée.

Affaires de Suisse.

MORAT. — On écrit d'Avenches, le 9 :

« Il est déplorabile d'entendre raconter ce qui se passe à Morat. Toute la nuit du 8 au 9, les visites domiciliaires y ont eu lieu; plus de 50 arrestations ont été faites. Deux jeunes gens sont arrivés dans l'après-midi à Avenches, après avoir dû se sauver par le lac, et cependant ce sont encore des enfants, mais qui malheureusement ont fait faction au château. »

AVENCHES, le 10 janvier. — Je me suis rendu à Morat pour voir et examiner ce qui s'y passait. Cette petite ville remplie de troupes paraît assez tranquille, mais on y lit la consternation sur tous les visages, et la délation y joue un rôle hideux. Des personnes qui engageaient à la révolte avant-hier se trouvent aujourd'hui près du juge d'instruction pour le diriger dans ses poursuites et indiquer ceux contre lesquels il faut agir, en sorte que, des citoyens qui ont le même degré de culpabilité, les uns se trouvent en prison et les autres à leurs affaires.

On assure que la troupe avait reçu l'ordre du départ pour hier matin, mais qu'à la suite d'un grand incendie qui a eu lieu, contre-ordre a été donné pour le départ, sans qu'on puisse dire quand il aura effectivement lieu.

Il était aussi question d'envoyer une partie des troupes par Avenches à Estavayer; une compagnie doit avoir reçu l'ordre de se mettre en route pour Estavayer; mais, arrivé à Greng, le chef de la troupe a fait rebrousser son monde, à cause du militaire vaudois qui est à Faoug. La troupe bernoise est, à ce que l'on dit, nombreuse à Gumminen et sur la frontière bernoise.

Le préfet de Morat n'est pas destitué, ainsi que le bruit en a couru.

FRIBOURG. — L'exaspération est prodigieuse; les enquêtes et les arrestations continuent; la ville ne désespère pas; les édifices publics sont assiégés de monde. On dit que le district d'Estavayer va être occupé. Onze prisonniers ont été conduits de Morat à Fribourg.

Nos journaux réactionnaires ont peine à dissimuler la satisfaction que leur cause la non réussite de la malheureuse tentative des patriotes fribourgeois. Sans doute, ils ne vont pas jusqu'à dire en toutes lettres qu'ils sont joyeux du résultat; mais cela revient au même, puisqu'ils se félicitent de ce que le parti qui a bouleversé la Suisse, disent-ils, n'a pas pu vaincre le gouvernement de Fribourg, et de ce que la majorité du peuple fribourgeois est énergiquement décidée à soutenir son gouvernement contre ses ennemis, quels qu'ils soient.

Cela ne nous étonne pas et ne doit surprendre personne. Il s'agissait à Fribourg de la question de la ligne et de celle des jésuites, car la minorité vaincue demandait la dissolution de la ligne des sept et l'expulsion des jésuites. Or, quand nos journaux réactionnaires auraient ressenti quelque retour et quelques élans de sympathie pour la facile victoire qui vient d'être remportée à Fribourg, ou plutôt pour les auteurs de cette victoire, y aurait-il là quelque chose de si surprenant? Il nous paraît, à nous, tout à-fait naturel que l'on n'oublie pas ses amis et que l'on se frotte quelque peu les mains à la pensée du succès qu'ils viennent de remporter. Mais l'on se gardera de rien faire voir au public de ce que l'on ressent intérieurement, car le peuple vaudois sait que ce sont les jésuites qui viennent de triompher à Fribourg, et comme il n'aime pas les jésuites, il n'aime pas ceux qui se réjouissent de leurs succès.

FEUILLETON DU CENSEUR.—15 JANVIER 1847.

LARISSA ET LUCIE,

ROMAN CRÉOLE (*).

PREMIÈRE PARTIE.

XII.

Au bruit soulevé dans le bourg par ce départ inattendu, Léo s'était penché à sa fenêtre pour voir ce que c'était. Il avait entendu le nom de Larissa; il avait vu les nègres courir du côté de sa case. Il était sorti, poussé par une curiosité inquiète, et il s'était dirigé lentement vers la place, de l'air d'un homme indifférent qui ne cherche point un spectacle. Il avait allumé son cigare, et il s'était mis à se promener en fumant.

Des groupes traversaient à tout moment la place, se saluant au passage, s'interrogeant.

Léo marchait à l'écart, étranger en apparence à ce qui se passait, et tout entier absorbé par la rêverie du premier cigare du matin. Mais son cœur battait avec force. De temps en temps il épaississait autour de lui son nuage de fumée, et à travers ce voile il jetait un rapide regard du côté par lequel devait déboucher l'événement.

Le cortège avait passé. D'un coup d'œil Léo avait tout vu, tout compris, tout reconnu: les nègres, le hamac, tout son désastre. Il était resté immobile: il ne s'attendait point à ce dénouement. La caravane avait traversé, et il l'avait regardée s'en aller comme dans un songe.

Il la suivit du regard jusqu'à la sortie du bourg. Son cigare s'était éteint et s'était échappé de ses lèvres.

Lorsque le hamac eut disparu du côté de la rivière, et que la curiosité publique, n'ayant plus ce point où se fixer, abandonnée à elle-même, menaçait de retomber sur Léo, il reprit avec la même lenteur le chemin de sa case et ne reparut pas de la journée.

Il passa tout entière assis dans sa chambre, plongé dans un sombre étournement et dans un désespoir morne. Il ne pensa pas de tout le jour; il souffrit avec violence.

Depuis sa sortie de l'habitation de Lussay, Léo avait vécu dans cette pe-

tite case, ne voyant personne, allant se promener seul chaque soir assez loin dans la campagne, du côté opposé à l'habitation de ses anciens maîtres. A la nuit, il rentrait chez lui, fermait sa porte et s'étendait dans son hamac en fumant toujours.

Léo avait vu la première fuite de Larissa, il l'avait comprise et en avait souri amèrement. Il avait vu son retour le dimanche suivant, et il en avait tressailli; il ne perdait point tout espoir, et en la voyant rentrer dans sa maison, il avait compté sur quelque fortune audacieuse.

L'incendie avait dérangé ses projets d'enlèvement. Le départ précipité de Larissa, le soir même de son arrivée dans le bourg, lui avait assez dit qu'elle avait été prévenue de ses desseins. Il les avait mis en réserve, comme une vengeance qui n'était pas perdue. Il affecta d'être résigné au changement de sa position, afin d'habituer le monde à le voir sans curiosité, et de rassurer Larissa en paraissant avoir renoncé à des rêves désormais impossibles. Il voulait la laisser dormir en paix pendant quelque temps, afin de lui inspirer la confiance et de lui faire oublier les précautions des premiers jours, se promettant de l'emporter par quelque nuit sombre. Il avait fait tous ses calculs. Il lui donnait un mois de tranquille sommeil. C'était assez pour ramener la sécurité dans la maison. Pendant ce temps, il préparait ses moyens.

Une chose le consolait de ses humiliations diverses: Larissa ne lui avait point désigné un nouveau rival à haïr. L'amour faisait toujours le même cercle autour de sa beauté, mais personne ne sortait des rangs, et, au milieu de ce cercle, Larissa, solitaire, semblait indifférente.

La brusque invasion d'Ernest de Lussay fut un coup de foudre pour Léo. Toutes ses espérances retombaient en cendres sur son cœur.

Léo était frappé à la fois dans son amour et dans son orgueil, dans toutes ses blessures. Larissa allait se trouver dans une maison pleine de son humiliation. Il l'eût soufferte peut-être ailleurs, aux bras d'un autre rival, en attendant sa revanche; mais là !

Une haine immense souleva tout son cœur. Il n'eût point pardonné déjà sa soudaine expulsion; mais voilà que la fureur de la jalousie se joignait à ses autres ressentiments. Il était chassé de toutes parts par ce jeune homme. Toutes les violences de son âme éclatèrent à la fois contre lui en une malédiction sauvage.

Larissa, elle, s'était décidée sans peine à quitter le bourg d'Isabella pour aller demeurer à l'habitation de Lussay. Ernest, dans le transport de ce premier amour, avait songé naturellement à emporter avec lui sa maîtresse, à l'avoir tout entière et toujours avec lui. De grand matin, avant que le bourg fût éveillé, il était parti de chez elle, il s'était rendu en toute

hâte sur son habitation pour envoyer les nègres chercher Larissa de bonne heure, afin d'éviter autant que possible le scandale et le bruit de cet enlèvement. Il n'était point redescendu lui-même jusqu'à la ville, ne voulant pas se donner en spectacle et braver par sa présence l'étonnement général. Il s'était placé au pied des mornes, attendant l'arrivée du hamac, et là seulement il avait pris le commandement de sa petite expédition.

Plusieurs motifs avaient décidé Larissa. Peureuse et préoccupée de ses alarmes, elle avait vu aussitôt dans cette émigration un moyen facile et sûr de se soustraire au danger de toute tentative désespérée de la part de Léo. Elle s'était dit qu'Ernest, malgré l'exaspération de son amour, ne pourrait pas venir la protéger tous les soirs; il ne fallait qu'un moment pour l'enlever, malgré ses barricades et ses lampes, et elle ne se dissimulait pas que ces nouvelles amours, impossibles à dérober au public, en rallumant le désespoir de Léo, allaient l'exposer plus que jamais à quelque vengeance terrible. Ces nouveaux motifs de fureur qu'elle lui donnait contre elle l'avaient effrayée elle-même au-delà de tout son courage, et se sentant plus cruelle pour lui, elle se sentait aussi plus menacée que jamais. Sur cette habitation, au contraire, où tout haïssait Léo, elle allait être en sûreté plus que partout ailleurs, protégée à la fois par l'amour du maître et les ressentiments de trois cents esclaves.

Ensuite cet exil nécessaire serait agréable. L'habitation était belle, riche, princière. Elle y vivrait en reine. Il ne s'agissait plus d'une pauvre case au pied des mornes, au milieu des bois; elle aurait, là, le luxe et l'empire d'une blanche. Le jour que, fuyant Léo, elle était sortie du bois sur un petit cheval assez triste à monter, se rendant dans les mornes chez une vieille qui vivait du produit de ses laitues et de ses œufs, elle s'était sentie humiliée dans sa vanité. Elle était bien aise de prendre sa revanche, et de traverser tout le bourg en hamac, portée par huit nègres, et allant chez le plus brillant jeune homme de l'île, soudainement ébloui par sa beauté.

Enfin, à travers ces calculs de prudence et d'orgueil, le cœur, pour la première fois peut-être, se faisait écouter. Larissa, qui jusque-là n'avait vécu que de vanité, s'était sentie atteinte par le grand feu qu'elle avait allumé dans l'âme de ce jeune homme. Il était si beau, si passionné, si éloquent, qu'elle s'était prise d'admiration pour lui, et la fougue de ce jeune amour l'avait bouleversée jusqu'au cœur, jusqu'à ce cœur insensible qui n'avait point encore tressailli. Elle avait donc suivi son amant avec joie, et, fière de l'avoir, du premier coup, enlevé à toutes ses rivales, elle s'était laissée emporter triomphalement au milieu d'elles.

Ernest de Lussay se plongeait dans cette passion avec toute l'ardeur de son caractère et de son âge. Enivré de la beauté de sa maîtresse, ébloui

(* Voir le Censeur des 1^{er}, 3, 5, 6, 7, 9, 10 et 12 janvier 1847.

Mais, outre le motif que nous venons d'indiquer, nos réactionnaires auront pu en avoir un autre de sa félicité de la tournure que les choses ont prise à Fribourg; c'est un motif cantonal: l'espoir que cet échec pour le parti libéral de Fribourg en soit un pour le même parti dans le canton de Vaud; l'attente que cela contribuera à refaire un peu les affaires du parti conservateur dans le canton de Vaud, que savons-nous? peut-être la pensée que la tentative qui vient d'échouer à Fribourg pourrait réussir chez nous.

Il y avait trop de joie, trop de satisfaction empreinte ces jours-ci sur certains visages, pour que l'un ou l'autre ou l'un et l'autre de ces motifs n'ait pas agi. Mais cela fait la condamnation de notre parti réactionnaire et prouve l'existence d'une solidarité entre lui et la réaction suisse, quoiqu'il dénie si fort cette solidarité.

Au reste, l'espoir de nos conservateurs de voir tourner à leur avantage dans le canton de Vaud les événements de Fribourg est absolument illusoire. Bien loin qu'il en soit comme ces conservateurs l'espèrent, les radicaux de toutes les nuances, les patriotes et les libéraux sentiront le besoin de s'unir, de serrer leurs rangs et de veiller afin de résister aux efforts de la réaction.

Paris, le 12 janvier 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

M. Billault s'est enfin montré en public, et il a dit à tous ceux de ses collègues qui l'ont interrogé sur ce point, il a dit à plusieurs écrivains dont il tient sans doute à conserver les sympathies: « Je me sépare de M. Thiers! »

Le doute n'est donc plus possible: il va s'opérer une scission dans les rangs du centre gauche.

Quand on se sépare d'un homme politique qu'on a longtemps accepté et suivi comme un chef de file, quand on se décide à pratiquer une autre politique que la sienne et à marcher dans une autre voie, c'est qu'on trouve que cette voie n'est pas la meilleure, c'est qu'on pense que cette politique n'est pas bonne, c'est qu'enfin on ne veut pas prendre sur soi la responsabilité de principes et d'actes qu'on désapprouve, et qu'on croit qu'il y a quelque chose de mieux à faire.

Nous ajouterons qu'il y a deux manières de se séparer d'un homme: on s'en sépare pour marcher plus vite que lui, quand on croit qu'il ne marche pas suffisamment vite; on s'en sépare quand on est d'avis qu'il va trop vite, quand la conviction ne vous permet plus de le suivre, quand on juge qu'il peut être utile et convenable de rester en arrière.

Laquelle de ces deux positions M. Billault va-t-il prendre vis-à-vis de M. Thiers? C'est sur ce point que devront porter ses premières explications. Si M. Billault se détache de l'ancien président du 1^{er} mars parce que celui-ci, dans ses idées sur la politique extérieure, ne lui paraît plus assez national, parce que ses projets de réforme intérieure ne lui semblent pas conçus sur une assez vaste échelle, sa défection pourra être utile au pays, et elle aura notre entière approbation. Si, au contraire, M. Billault ne se sépare de M. Thiers que parce que celui-ci a placé son vaisseau sur un promontoire trop élevé, parce qu'il désespère de voir la vague monter assez haut pour le faire flotter, parce qu'enfin l'impatience d'arriver au pouvoir l'a poussé à se montrer moins difficile dans ses conditions, alors, nous l'avouons en toute franchise, la conduite de M. Billault ne serait plus excusable, car elle serait celle d'un ambitieux vulgaire, enivré par l'importance que l'opinion lui a donnée, et sacrifiant son parti politique au désir de prendre le pouvoir, ne fût-ce que pour quelques instants. Est-ce là la pensée de M. Billault? Nous ne voulons pas le croire, car jusqu'à présent il n'a donné à personne le droit de supposer qu'il pourrait être capable de tromper les espérances qu'on a fondées sur lui, et si nous devons un jour ouvrir notre esprit à cette triste conviction, c'est que la conduite et les paroles de M. Billault en auront rendu une autre tout-à-fait impossible.

Cette réserve faite, nous devons rapporter les bruits de toute espèce par lesquels on cherche à préparer le public à la séparation dont on va le rendre témoin.

Il y a quelques jours, — ce sont des conservateurs qui colportent cette nouvelle et qui s'en applaudissent, — M. Billault se trouvait aux Tuileries au milieu d'un groupe d'aides-de-camp et de serviteurs du roi; il avait déjà été question de sa tendance à se séparer de M. Thiers, et chacun cherchait à lui dérober le secret de ses dispositions. M. Billault se montrait fort réservé, et sur plusieurs questions on n'avait obtenu de lui que des déclarations insignifiantes et desquelles il était impossible de rien conclure. On en vint à parler des mariages

espagnols; M. Billault écoutait, sans rien dire, les dissertations de MM. Liadières, d'Houdetot, Cuvillier-Fleury, Trognon, etc., sur les avantages que l'alliance avec le sang de Philippe V devait rapporter à la France. « Sur ce point, se serait écrié tout-à-coup M. Billault, ne craignez pas que je me mette jamais, comme M. Thiers, à la queue de la presse radicale ou légitimiste pour reprocher au cabinet la politique qu'il a suivie. » Ces paroles étaient on ne peut plus explicites; les aides-de-camp et les précepteurs furent ravis, le groupe se dispersa, et, deux minutes après, M. d'Houdetot avait déjà rapporté au roi ce qu'il venait d'entendre. Le roi ne fut pas moins enchanté que ses aides-de-camp et les précepteurs de ses enfants. On chercha M. Billault; mais l'honorable député de la Loire s'était déjà dérobé aux augustes félicitations qui l'attendaient.

Voilà ce que racontent certains conservateurs, et ils ajoutent qu'il y a du bon chez M. Billault. Nous serions fâchés pour celui-ci que l'anecdote que nous venons de raconter fût vraie, et nous ne l'accueillons que comme l'une de ces mille historiettes qu'un ministre peut fort bien inventer quand il veut jeter la division dans les rangs de ses adversaires, ou quand il lui importe de faire croire au public qu'il a avec lui des auxiliaires sur lesquels il ne comptait pas.

Au surplus, et nous le répétons encore, les explications de M. Billault éclairciront tout cela. S'il veut constituer une nouvelle opposition plus nationale, plus progressive, plus indépendante de toute espèce d'intérêt de coterie, s'il se sent assez fort pour entreprendre cette tâche et la mener à bonne fin, si le succès répond à sa confiance et à son audace, nous serons avec lui, car notre concours appartiendra toujours à ceux qui marcheront le plus fermement dans la voie de la révolution et de la liberté.

Aucun fait saillant n'a marqué cet après-midi la séance de la chambre. Après le tirage au sort par le président des députés appelés à composer chaque bureau, on s'est rendu dans chacun de ces bureaux pour procéder à leur organisation. Là, le ministère s'est couvert de gloire, et sa fidèle armée a remporté l'avantage sur toute la ligne. Cela ne surprendra personne, car tout le monde sait qu'il a une majorité de trois cents voix, et que l'opposition ne prend même plus la peine de lui disputer le moindre petit pouce de terrain; ce qu'elle pourrait faire quelquefois avec succès si elle voulait être exacte, et faire preuve de cette force de volonté et de cette persévérance qui sont surtout nécessaires aux partis à l'état de minorité.

Après l'organisation des bureaux, la séance publique a été reprise, et l'on a procédé à quelques vérifications de pouvoirs.

Après-demain la chambre se réunira pour nommer les membres de la commission de l'adresse. D'après ce qui s'est passé aujourd'hui, on peut prédire, sans craindre de se tromper, que cette commission se composera exclusivement d'hommes à la discrétion du ministère.

Une ordonnance du roi dispose que l'inspection-générale du matériel d'artillerie de la marine sera confiée à un officier-général de l'arme, qui aura sous ses ordres un officier supérieur (colonel, lieutenant-colonel ou chef de bataillon) et deux capitaines.

On assure qu'une légère indisposition de M^{me} la duchesse d'Orléans l'a empêchée, ainsi que M. le comte de Paris, d'assister hier à l'ouverture des chambres.

Le langage que le ministère a fait tenir hier à Louis-Philippe est résumé ce matin par un journal en ces quelques mots:

« Messieurs les pairs, Messieurs les députés, nous sommes au plus mal avec l'Angleterre, avec la Prusse, avec l'Autriche, avec la Russie, au plus mal avec l'Europe entière; mais vous pouvez être sans crainte, on ne se battra pas, croyez-en ma parole. Ce serait, au pis-aller, une rupture sans guerre. »

M. Martin (du Nord) fait annoncer aujourd'hui par les journaux ministériels que ses salons ne seront pas ouverts ce soir, comme l'étaient d'ordinaire, tous les mardis, les salons de la chancellerie pendant la durée des sessions. C'est dans deux jours que l'ex-garde-des-sceaux doit se mettre en route pour l'Italie. Nous disons l'ex-garde-des-sceaux, parce qu'il est très certain que si M. Martin se met en route comme ministre, il ne reviendra certainement pas avec cette qualité. Nous

croions pouvoir affirmer qu'il eût été procédé immédiatement à son remplacement, si M. Guizot, en lui donnant pour successeur M. Hébert, n'avait craint de blesser un certain nombre de députés ministériels qui demandent qu'on n'aille pas aussi loin ni aussi vite. Nous ne voyons pourtant pas trop en quoi différeraient M. Martin et M. Hébert. Comme réactionnaires, il y a long-temps que ces deux hommes se valent.

Chambre des Députés.

Séance du 12 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre du général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, qui le prévient qu'un détachement de la garde nationale est mis à la disposition de la chambre pendant toute la durée de la session pour le service d'honneur.

Mention de cette lettre sera faite au procès-verbal, et la chambre vote des remerciements à la garde nationale.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIC dépose divers pétitions relatives à la modification de l'impôt sur les boissons et à la demande d'une indemnité pour les officiers de l'armée, en raison des changements d'uniforme dont ils ont à faire la dépense.

M. d'Angeville écrit pour demander un congé.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre par laquelle M. de Salvandy, élu député par les collèges électoraux de Lectoure (Gers) et d'Evreux (Eure), déclare opter pour ce dernier.

Copie de cette lettre sera transmise à M. le ministre de l'intérieur.

MM. Cabanis, Duprat, Garcias, Ladoucette, Lafarelle et Monier de la Sièzanne sont admis et prêtent serment.

M. LE PRÉSIDENT procède par la voie du sort à la formation des bureaux.

MM. les députés se retirent pour l'organisation des bureaux.

La séance est suspendue.

A trois heures, la séance est reprise.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. le ministre des finances qui invite la chambre à procéder à la nomination de deux membres de la commission de la caisse des dépôts et consignations, en remplacement de MM. J. Lefebvre et F. Delessert, dont le mandat est expiré. Il sera procédé à cette opération dans la prochaine séance.

MM. Sébastiani, le général Schneider et Bellonet, admis comme députés, prêtent serment.

L'ordre du jour appelle plusieurs vérifications de pouvoirs.

L'élection de M. Lamoricière est déclarée valide. L'admission de ce député est ajournée à raison de son absence.

M. d'Andigné de la Chasse est admis et prête serment.

M. du Roure, nommé à Bastia, est admis. L'élection de M. Guérin est déclarée régulière; son admission est ajournée jusqu'à production de pièces. Même décision pour MM. Bethmont, Drault, Hallez-Claparède, Convers.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Thiard, élu à Lannion et à Châlon (extra muros), et qui déclare opter pour Châlon; d'une lettre de M. Berger, élu à Thiers et à Paris, et qui opte pour le deuxième collège de Paris. M. Thiard est admis et prête serment.

M. GUIZOT: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la chambre les documents diplomatiques relatifs aux mariages espagnols et à l'affaire de Cracovie. J'ai pris des mesures pour qu'ils fussent promptement imprimés, et j'espère qu'ils pourront être distribués demain.

Voix diverses: A jeudi la nomination de la commission de l'adresse!

M. LE MINISTRE DES FINANCES dépose sur le bureau le projet de loi portant règlement définitif des comptes de 1846, le projet relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires de 1846-47, et enfin le projet de budget des dépenses et des recettes pour l'exercice 1848. M. le ministre, enrhumé et souffrant, se borne au dépôt, et, sur l'invitation de la chambre, ne lit pas même l'exposé des motifs.

M. LE PRÉSIDENT: Ces divers projets seront renvoyés à l'examen des bureaux.

M. LEPELLETIER-D'AULNAY développe longuement une proposition tendant à ce que la nomination des commissaires du budget soit faite par scrutin de liste, en séance publique.

Cette proposition, tendant à une meilleure répartition des choix de la chambre, qui, par le mode de nomination dans les bureaux, ne pouvant nommer dans chaque bureau que deux députés commissaires, est obligée de choisir souvent entre un plus grand nombre de candidats qu'elle élirait tous, si elle pouvait les élire dans la chambre entière.

Cette proposition est rejetée après une épreuve douteuse.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre de l'agriculture et du commerce, donne lecture du projet de loi suivant:

« Art. 1^{er}. Les grains et farines importés, soit par terre, soit par mer par navires étrangers, ne seront soumis, jusqu'au 31 juillet 1847, qu'au minimum des droits fixés par la loi du 15 avril 1852.

« Art. 2. Jusqu'à la même époque, les navires de tous pavillons, portant charge de grains et farines, seront exemptés des droits de tonnage. »

Ce projet de loi sera imprimé, distribué et renvoyé à l'examen des bureaux.

M. LE PRÉSIDENT: La chambre se réunira jeudi dans ses bureaux pour la nomination des commissaires du projet d'adresse. Personne ne demande plus à prêter serment? La séance est levée.

Il est quatre heures.

par cette première flamme de l'amour, il ferma les yeux au monde, et, étranger à tout ce qui se passait autour de lui dans le reste de l'île, il se renferma tout entier dans sa joie. Larissa, heureuse d'être reine sur cette habitation, oubliait ses anciens périls, et s'accoutumait à cette domination, à ce bonheur, auquel son cœur n'était pas étranger.

Cette ivresse dura une année. Pendant un an, Ernest de Lussay ne parut pas une seule fois en ville, Larissa ne sortit point de son royaume. La ville disait, en regardant de loin l'habitation: La jeunesse! la jeunesse!

Au bout d'un an, Ernest s'éveilla un matin comme un homme qui sort d'un songe; il passa la main sur son front comme pour en chasser les nuages du sommeil. Il éprouvait de l'accablement, de la surprise, de la tristesse, quelque chose de lourd et d'amer qu'il n'avait pas encore ressenti. Il resta un moment étonné, immobile sous sa moustiquaire, et, au lieu de réveiller Larissa, comme il avait coutume de le faire dès qu'il ouvrait les yeux, par des baisers et des cris d'amour, il sortit de sa chambre; et alla lui-même sonner la cloche pour le réveil des nègres. Il n'était pas encore jour; les nègres, surpris d'entendre la cloche de si bonne heure, ouvraient un à un la porte de leurs cases, et allongeaient la tête pour voir ce que c'était. Ernest ne s'aperçut ni de l'heure matinale, ni de l'étonnement qu'il causait, ni même du bruit de la cloche qui sonnait lentement au-dessus de sa tête. Il regarda autour de lui la campagne paisible encore, il respira l'air frais du matin, et, rentrant dans sa chambre sans avoir conscience de ce qu'il éprouvait, il s'endormit de nouveau en soupirant.

Ce jour-là, ce fut Larissa qui le réveilla. Il ouvrit les yeux, et lui dit:

— Ah! j'ai fait un rêve affreux.
— Qu'avez-vous rêvé, Monsieur?
— Je ne sais, dit-il. Est-ce que tu ne souffres pas, ce matin?
— Mais non, dit-elle en riant.
— Moi, il me semble qu'il me manque quelque chose.
— C'est sans doute votre café; le voici.
— C'est singulier, j'ai comme un vide immense au cœur; donne toujours le café.

Plusieurs jours se passèrent ainsi. Cette tristesse continuait. Un soir, ils étaient assis tous deux devant la porte de la maison; un négroillon arriva avec une lettre qu'il remit au jeune homme.

— Qu'est-ce que c'est? demanda Larissa.
— Une noce. M^{me} d'Albano marie sa fille, et elle m'invite au bal sur son habitation.

— Il faut y aller, dit Larissa, cela vous distraira.
— Tu crois? Eh bien! j'irai peut-être. Je ne connais pas encore la société de ce pays; ce sera une occasion de la voir. Un an! voilà un an que

je suis arrivé de France, et je n'ai encore vu personne.

— Allez, dit Larissa; vous me contrez cela.

Quelques jours après, Ernest de Lussay monta à cheval; au moment où il partait, Larissa lui dit en retenant doucement le cheval par la bride:

— N'allez pas au moins trouver ces jeunes filles blanches trop jolies!

— Peureuse! dit Ernest.

Il partit. C'était la première fois, depuis son amour, qu'il sortait de l'habitation. Lorsqu'il se sentit sur son cheval, sa cravache à la main, et ce bal devant lui, il éprouva confusément le plaisir de la liberté, et il s'éloigna en faisant piaffer son cheval d'une manière assez joyeuse. Larissa, qui était restée dans la savane pour le voir partir, entra toute pensive dans la maison.

DEUXIÈME PARTIE.

I.

La noce de M^{me} d'Albano avait lieu sur l'habitation de sa mère, assez loin d'Isabella. Toutes les jeunes filles invitées à danser autour de la mariée ne pouvant, à cause de la distance, s'habiller chez elles pour faire ensuite une longue route les épaules nues, il avait fallu s'arranger de manière à ne prendre la robe de bal que sur l'habitation même.

Or, la maison de M^{me} d'Albano, quelque hospitalière qu'elle fût, ne pouvait offrir un cabinet de toilette à chaque famille. Beaucoup de jeunes filles qui ne pouvaient espérer d'avoir une place dans la maison, eurent donc à en chercher aux alentours. L'essai joyeux songea aux cases des nègres, qui forment village non loin de la maison du maître.

La veille du bal, de chaque maison d'Isabella, de chaque habitation éloignée, était partie une négresse de confiance, chargée d'aller à l'habitation d'Albano choisir et louer une case pour sa jeune maîtresse. Les nègres à qui appartenait ces cases ne demandant pas mieux que de gagner quelques gourdes et une nuit à la belle étoile, les affaires s'étaient bien vite arrangées. Presque tout le village était donc loué, et pour une nuit allait recevoir ces blanches créoles. Charmant atelier!

Le jour du bal, les nègres remirent les clefs de leurs cases, et, au coucher du soleil, commencèrent à organiser une vigoureuse bamboula dans la ruelle principale, avec un grand bruit de tambours et de chansons, s'interrompant de temps en temps pour voir entrer dans leurs cases glaces, fragiles toilettes, objets inaccoutumés.

La maison de M^{me} d'Albano était située au haut d'un morne à pente douce. Le village des nègres était placé au bas du morne. De petits sentiers tombaient de la maison au village, comme de minces échelles. Les invités n'étant point encore arrivés, la maison attendait, pleine de lumières

et de silence. Le village versait sa rumeur à ses pieds.

Pendant qu'on dansait à la porte des cases, les servantes en arrangeaient l'intérieur, tendaient des tapis sur la terre, disposaient les miroirs, ouvraient des draps blancs le long des palissades.

La nuit était venue, toutes les cases étaient allumées, la bamboula, vaquement éclairée par les lueurs qui filtraient à travers les fentes, tournoyait dans une sorte de crépuscule flottant. Bientôt, des hamacs, des voitures, traversèrent en tous sens l'habitation et vinrent déposer une jeune fille dans chaque case. Toutes les portes se fermèrent.

De temps en temps, des éclats de rire sonores s'élevaient de l'intérieur des cases et perçaient le bruit du tambour. C'étaient les jeunes filles qui riaient en s'habillant. Leurs voix légères et enflammées se reconnaissaient sans peine au milieu du tumulte du dehors.

Tout-à-coup, les tambours se turent, la bamboula se déchira comme un rideau de théâtre, et tous les nègres se rangèrent en silence le long des ruelles du village: les jeunes filles sortaient des cases, et chaque groupe, précédé d'une servante portant un fanal, marchait sur sa gerbe de lumière. Elles traversèrent le village comme de légers fantômes, et les nègres, immobiles, les regardaient monter les sentiers qui menaient à la maison. C'était un spectacle charmant. Toutes ces petites lanternes glissaient dans l'ombre, suivies chacune d'une blanche robe de bal, et la lueur qui traînait derrière sur la pente du morne, dessinait vaguement, en bas, les cases, les nègres, groupés en une masse sombre.

Un moment après, la maison de M^{me} d'Albano, jusque là silencieuse, s'emplit de bruit, et, du haut de son morne, jeta de la musique sur la campagne par toutes ses fenêtres.

Le village fit silence à tour; les nègres montèrent précipitamment les sentiers, et vinrent se ranger autour de la maison, pour voir le bal des blanches.

Un flot de têtes noires bordait les portes, les fenêtres; la maison ainsi encadrée du dehors, avec sa rayonnante fête au dedans, ressemblait, dans l'ombre, à une vieille église gothique pleine de cierges et de bruits d'orgue, avec des guirlandes de têtes de pierre roulées autour de ses portes.

Lorsque Ernest de Lussay entra dans la salle, la valse venait de prendre toutes les jeunes filles, et les balançait mollement, comme la brise balance les longues tiges des lianes. Il s'appuya dans un angle de la salle, et, de là, il regardait passer devant lui, cercle par cercle, toutes les ondulations de l'assemblée.

P. MAUREL.

(La suite à un prochain numéro.)

Voici comment les bureaux de la chambre ont été organisés :

1^{er} bureau : président, M. Hébert ; secrétaire, M. Calmon fils.
 2^{me} bureau : M. Golbéry, M. d'Elchingen.
 3^{me} bureau : M. Calmon, M. Ladoucette.
 4^{me} bureau : M. Félix Réal, M. Bérenger.
 5^{me} bureau : M. le général Schneider, M. Paul de Gasparin.
 6^{me} bureau : M. Sapey, M. de Mérode.
 7^{me} bureau : M. Sébastiani, M. Hallez-Claparède.
 8^{me} bureau : M. Croissant, M. Teisserenc.
 9^{me} bureau : M. Meynadier, M. Goulard.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Courrier.)

Séance du 12 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à une heure et demie. Trente membres au plus assistent à la séance. MM. Guizot et de Mac-Kau sont au banc des ministres.

Le procès-verbal de la séance royale est lu et adopté. M. LE PRÉSIDENT procède au renouvellement des bureaux formés dans la séance du 18 août dernier.

M. GUIZOT dépose sur le bureau les pièces relatives au mariage espagnol. Ces pièces seront imprimées dans la journée de demain et immédiatement distribuées à la chambre.

M. LE PRÉSIDENT tire au sort la députation qui doit introduire les pairs nouvellement nommés. Cette députation, ayant en tête M. Decazes, introduit MM. le baron Schauenburg, le général Jamin, Laffon, Reynard, Wustemberg, Troplong, baron de Pouthon, qui prêtent serment selon le cérémonial d'usage.

La chambre se retire ensuite dans ses bureaux pour y procéder à leur organisation ainsi qu'à la nomination des membres du comité des pétitions et des membres de la commission qui doit préparer le projet d'adresse.

A la reprise de la séance, M. le président fait connaître la nomination de la commission de l'adresse. Cette commission se compose de MM. Villemain, de Fréville, Passy, Barthe, comte Molé, Ménilhou et de Barante. La séance est levée à quatre heures et demie.

Afrique française.

ORAN, le 29 décembre. — Les Arabes arrivés de la déira avec nos prisonniers, et qui étaient chargés évidemment d'une mission importante, ont été dirigés sur la frontière; l'autorité n'a même pas voulu connaître officiellement la nature de leur mission, mais nous savons positivement qu'Abd-el-Kader manifestait le désir d'entrer en pourparlers avec le gouvernement français. Les ouvertures de l'émir ne pouvaient avoir aucun résultat, car ce chef, en manquant à la foi jurée lors de la rupture du traité de la Tafna, s'est ôté toute chance d'arriver à un arrangement avec nous. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un rebelle, et il doit être traité comme tel. On est impatient maintenant de connaître l'effet qu'aura produit dans la déira le rapport du chef de la mission envoyé à Oran. Mais il est à craindre qu'Abd-el-Kader ne cache la vérité à son entourage.

L'émir avait agi assez adroitement : par ses ordres, des bandes de coupeurs de route s'étaient organisés dans notre province; il espérait ainsi nous faire comprendre le besoin d'en venir à un arrangement. Nous avons eu bientôt raison de ces brigands, dont la plupart sont déjà dirigés sur les dépôts de prisonniers établis en France.

Ce qui se passe depuis long-temps, on ne peut en disconvenir, prouve jusqu'à l'évidence que la position d'Abd-el-Kader est fort critique. Il y a lieu de croire maintenant que le rôle de cet ambitieux touche à sa fin.

— La mer est encore peu maniable; cependant aujourd'hui il y a un peu d'amélioration. Les vents sont à l'est, et pourvu qu'ils ne fraîchissent pas trop, les allèges pourront faire les transports de Mers-el-Kébir à Oran.

— M. le lieutenant-général de Lamoricière est de retour de la subdivision de Mascara, et il se dispose à aller visiter la subdivision de Tiemcen. Il se mettra en route le 3 janvier. Cet officier-général visite ainsi successivement, avant de se rendre en France pour prendre part aux travaux de la chambre, les diverses parties de la division.

— M. le maréchal de camp d'Arbouville, qui a commandé la subdivision pendant le séjour en France du lieutenant-général, part aujourd'hui pour Alger sur le bâtiment à vapeur faisant le service de la correspondance.

— Le 3 janvier, vers sept heures du soir, un incendie des plus intenses se manifestait à Alger dans une maison construite en planches et charpente, rue de Chartres, en face la rue du Léopard, laquelle était occupée par les sieurs Bonifé, boulanger et Michon-Pauzeaux, couteleur. Presqu'aussitôt deux coups de canon tirés du stationnaire annonçaient qu'un sinistre venait d'éclater. A ce signal, une grande quantité de monde, débouchant de toutes les rues, se précipitait vers le théâtre de l'incendie avec une confusion qui, pendant quelques moments, faillit apporter du désordre dans les secours et dans le sauvetage.

Les troupes de toutes armes, accourues sur le théâtre de l'incendie, ont montré un dévouement sans bornes. Les équipages des bâtiments en rade et les marins du port ont été ce qu'ils sont toujours en semblable circonstance. Les pompiers de la milice se sont également montrés dignes de leur réputation.

On a particulièrement remarqué : le sergent Bernard, des condamnés, qui n'a pas failli à la réputation qu'il s'est acquise, ainsi que les hommes sous ses ordres, qui se sont également distingués; M. de Richemond, qui a travaillé pendant toute la durée du feu, sous les yeux mêmes de M. le directeur, et qui s'était déjà signalé naguère, lors de l'incendie de la Djenina, et le sieur Paul Rouzet, matelot du *Tartare*, qui a sauvé, au péril de sa vie, une femme malade qui a été déposée chez M. Belin, où elle a reçu tous les soins que réclamait sa position.

La maison incendiée appartenait à M. Morel, capitaine en retraite. Elle n'était point assurée. Les marchandises et le mobilier des sieurs Bonifé et Michon l'étaient heureusement. La perte totale peut être évaluée approximativement à 18,000 fr. (Akhbar.)

Nous reproduisons la lettre suivante, adressée au rédacteur de *l'Impartial du Nord* :

Prison de la citadelle de Doullens, le 6 janvier 1847.

Monsieur,

Je viens faire un appel à votre humanité, qui est si bien connue, et je ne doute pas que vous ne donniez de la publicité à l'acte arbitraire dont M. Duchâtel me rend victime. Voici deux mois, je tentai de m'évader de la prison politique de Doullens, dans laquelle je suis détenu par suite de ma condamnation à la déportation dont m'a frappé la cour d'assises d'Aix (Bouches-du-Rhône) dans l'affaire du complot républicain de Marseille. Surpris par les gendarmes, je ne fis aucune résistance, et je rentrais dans ma cellule sans mot dire. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque, quinze jours après, le directeur de la prison me fit arracher du quartier commun, me sépara de mes camarades, et me mit au système cellulaire, contrairement à la loi votée en 1844, très formelle à ce sujet? Tel était l'ordre donné par M. Duchâtel. Or, M. Duchâtel a-t-il le droit de refaire les lois? A-t-il le droit de me condamner à un système mortel, inventant

ainsi une pénalité odieuse que mes juges eux-mêmes m'avaient épargnée?

Voici un mois que je subis cet affreux régime qu'aucune violence de ma part n'a justifié. Cela n'aura-t-il point de terme?

Quoi! condamné déjà à passer toute ma vie dans une prison, dois-je encore vivre éternellement seul? M. Duchâtel a-t-il le droit, peut-il, en 1847, me retrancher, de son autorité privée, de la liste des hommes? Peut-il me supprimer, m'étouffer? C'est un véritable homicide, un assassinat lent, horrible.

J'ai appris, monsieur le rédacteur, que la ville de Doullens s'était émue en apprenant cet odieux abus de pouvoir, et qu'un des habitants avait écrit à quelques journaux pour exposer l'horreur de ma situation. Mais cette généreuse publicité n'a pas fait améliorer mon sort. Cependant je ne puis vivre ainsi, surtout dans l'état de maladie dans lequel je me trouve depuis plus de trois ans.

Agréez, etc.

LOUIS DESCHAMPS.

Chronique.

Un grand nombre de souscripteurs pour l'établissement de crèches dans la ville de Lyon se sont réunis dimanche dernier dans la salle du Cercle Philharmonique pour s'occuper des moyens de fonder un ou plusieurs de ces asiles de la première enfance. On remarquait dans cette assemblée quelques dames, qui sans aucun doute y auraient été plus nombreuses sans le mauvais temps et l'époque encore rapprochée du jour de l'an.

M. le docteur Imbert a lu un discours qui a constamment fixé l'attention de l'auditoire. L'idée principale de ce discours porte sur la nécessité d'établir des crèches beaucoup plus parfaites que celles qu'on a tentées jusqu'à ce jour, et de commencer par une seule qui, en raison de son organisation supérieure, devrait porter le nom de *crèche-modèle*. Ce projet a paru obtenir l'assentiment général, et une commission a été nommée séance tenante; elle se compose de :

MM. P. Joly, administrateur des hôpitaux ;
 Roullier, membre du conseil municipal ;
 Imbert, médecin de l'Hôtel-Dieu ;
 Barrier, chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu ;
 Briot, professeur à la faculté des sciences ;
 Barbier, membre du conseil des prud'hommes.

Cette commission, chargée d'étudier à fond la question des crèches et d'en préparer la réalisation, s'adjoindra telles personnes qu'elle jugera convenables pour l'aider dans ses travaux. Son premier soin sera de provoquer de nouvelles souscriptions afin d'augmenter les ressources, qui, par les efforts d'un petit nombre de personnes, s'élèvent déjà à la somme de 5,000 fr. pour 250 souscripteurs.

— Avant-hier matin, une voiture bourgeoise, dite *demi-fortune*, attelée d'un beau cheval blanc, passait sur le quai de l' Arsenal. Arrivé devant les bâtiments de la Douane, le cheval s'est cabré, et, malgré les efforts du cocher, il allait entraîner la voiture dans la Saône (le quai à cet endroit n'a pas de parapet) sans l'heureuse assistance d'un promeneur qui se trouvait là à peu près seul, qui s'est élancé et a saisi à temps la bride du cheval. Une dame qui était dans la voiture en est sortie avec précipitation, et, dans son effroi, a tout au plus pris le temps de remercier son libérateur inconnu.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« On a retiré hier matin un cadavre de la Saône, quai Saint-Antoine. Aussitôt les curieux se sont rassemblés, et le bruit n'a pas tardé à courir que c'était celui de M. Decoso. Ce cadavre a été porté au dépôt de l'Hôtel-Dieu. Il paraît avoir très peu séjourné dans l'eau. C'est celui d'un homme de 60 à 65 ans, de grande taille. Les cheveux sont abondants et presque noirs. Il est vêtu d'un pantalon de drap bleu clair et chaussé de souliers-bottes en bon état; il porte un gilet gris quadrillé de raies noires; la redingote et la cravate sont en assez mauvais état; la figure est fortement colorée. Malgré quelques unes de ces indications qui pourraient à la rigueur se rapporter à M. Decoso, on a la conviction qu'il n'y a pas identité. »

On a, nous dit le *Courrier de Lyon*, la conviction que le corps trouvé quai Saint-Antoine n'est pas celui de M. Decoso. On aura sans doute fait visiter ce corps par des personnes de la famille. Nous pensons bien aussi qu'on nous dira quelle est la personne ainsi trouvée, et si elle a péri par accident ou par suicide.

— La *Gazette des Tribunaux* avait annoncé la disparition de M. Bernard dit Gros, décorateur des théâtres de Lyon. Nous devons rectifier cette annonce en ce sens que cet individu a cessé, depuis 1826, de travailler pour nos théâtres, dont les décors sont, on le sait, confiés à l'association Philastre, Cambon et Bernier.

AVIS. — Une fourchette en argent marquée M. D. est déposée à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la police de sûreté, où l'on peut se présenter pour la réclamer.

— On lit dans le *Sémaphore* :

« Nous avons reçu avant-hier la nouvelle d'un sinistre maritime que tout le monde déplore dans notre ville. Le paquebot à vapeur *la Ville de Madrid*, qui desservait la ligne de Marseille à Cadix, est devenu la proie des flammes à son arrivée dans ce port. Le feu s'est manifesté dans la soute au charbon, et a été déterminé par la fermentation du combustible. Si nous en croyons *el Fomento* de Barcelonne, le feu aurait couvé depuis long-temps dans le navire. Les passagers, à la hauteur d'Algésiras, se seraient aperçus que le feu était à bord à l'odeur et à la fumée extraordinaire qui s'exhalait de la cale; mais le capitaine, sans doute pour dissiper leurs alarmes, avait déclaré qu'il n'y avait rien à craindre. Cependant le navire ne fut pas plus tôt arrivé dans la rade de Cadix que l'incendie se manifesta avec violence. Le capitaine, jugeant que tous les efforts humains étaient inutiles pour sauver le navire, l'aurait échoué à la côte. D'après quelques lettres, cette manœuvre aurait eu pour résultat, en faisant plonger le navire, de sauver la machine et quelques colis qui ont pu être jetés à terre. S'il faut en croire d'autres versions qui, nous l'espérons, ne seront pas les plus exactes, toutes les marchandises auraient été perdues, et les passagers seuls auraient pu être mis en sûreté. On donne comme certain que *la Ville de Madrid* n'était pas assurée. »

— La quête organisée pour les pauvres par les soins du bureau de bienfaisance de la ville de Dôle a produit 3,400 fr. Un bal par souscription préparé dans le même but a produit, net de frais, environ 700 fr.

Nouvelles diverses.

M. le gouverneur de la Guadeloupe a rendu, le 1^{er} décembre dernier, un arrêté ainsi conçu :

« Considérant que les entrepôts fictifs ont été constitués en vue d'éviter l'encombrement des entrepôts réels, où il pourrait être avantageux pour le commerce de déposer les marchandises françaises, afin de n'en acquitter les droits d'entrée que lors de la mise en consommation; mais que l'article 2 de la loi du 29 avril 1845 admettant en franchise, à compter du 1^{er} janvier prochain, celles des marchandises tarifées actuellement à 3 pour cent de leur valeur, il n'y a plus ni motif ni intérêt à maintenir les entrepôts fictifs ;

» Sur la proposition du directeur de l'intérieur ;

« De l'avis du conseil privé ;

» Art. 1^{er}. Les marchandises françaises ne seront plus reçues dans les entrepôts fictifs à compter du 1^{er} janvier 1847.

» Art. 2. Ces entrepôts continueront d'exister jusqu'à extinction, sous les garanties et formalités résultant de l'arrêté du 26 juin 1840, seulement pour les marchandises qui y auront été déposées antérieurement à l'époque ci-dessus déterminée. »

— Deux sous-officiers du 2^e régiment d'infanterie de marine, les nommés Cayole et Sonnet, âgés de 23 et 24 ans, nouvellement arrivés à Cherbourg, viennent d'y mourir ensemble en se brûlant la cervelle. Une conduite irrégulière leur avait attiré déjà plusieurs punitions, et ils en craignaient d'autres sans doute lorsqu'ils ont conçu le projet de se tuer.

Voici les détails que publie sur cet événement le *Journal de Cherbourg* :

« Le 1^{er} janvier, l'un d'eux disait à ses camarades : « Je suis ennuyé de la vie, je veux en finir avec l'existence, et je me ferai sauter la *sorbonne*. » Ce langage fut pris par ses camarades pour de la pure fanfaronnade, et le lendemain chacun lui disait : « Tiens ! te voilà encore là ? Tu n'as pas encore ton décompte ? Tâche toujours de ne pas m'oublier dans ton testament ! » Il répondit peu de chose et partit du quartier avec un de ses amis. Ils ribotèrent ensemble, et dans la journée arrêtaient de mettre fin à leurs jours au même moment et dans la nuit. Ils convinrent de tout ce qu'ils avaient à faire pour exécuter leur terrible dessein. Ils achetèrent deux pistolets, et dans l'après-midi ils allèrent prendre un bain, pour paraître, ont-ils dit depuis, sans aucune tâche devant l'Eure suprême.

« Le soir, vers dix heures, ces deux pauvres jeunes gens rentrèrent à la caserne, échauffés par les libations de la journée. Ils devaient coucher à la salle de police; mais l'adjudant n'ayant pas eu connaissance de leur rentrée, ils purent sans inquiétude faire tous leurs préparatifs. Ils entrèrent chacun dans leur chambre, où ils se mirent à folâtrer et à rire avec leurs fourriers. « Nous allons, dirent-ils, dans la chambre d'un de nos collègues; nous avons à écrire. » Ils arrivèrent dans cette chambre. Leur camarade, les voyant si joyeux, leur dit : « D'où diable venez-vous, et qu'allez-vous faire dans ma chambre ? — Mon vieux, nous sommes en noce, et nous voulons composer des vers pour nos princesses. Prête-nous ta chandelle et ta table, dors, et laisse-nous tranquilles. » Ils se mirent à écrire quelques lettres, parmi lesquelles une à leurs parents, une à leurs capitaines, les autres à leurs camarades. Ceci fait, au milieu des petits-verres et en chantant, l'heure fatale arriva. Ils sortirent de la chambre où ils avaient écrit leurs dernières idées, et se rendirent dans un corridor où se trouve le magasin. C'était là qu'à un signal donné, ils devaient quitter la vie.

« Il était deux heures du matin. Une double détonation se fit entendre. En un instant, toute la caserne fut sur pied; on arriva dans le corridor cité, et quel affreux spectacle s'offrit alors à la vue ? Les deux malheureux sous-officiers étaient étendus l'un auprès de l'autre, ne donnant déjà plus signe de vie, leurs pistolets près d'eux, et leurs pipes placées sur des boîtes d'emballage. La consternation fut complète dans le quartier. Vers quatre heures, on porta leurs cadavres à l'hôpital, et le lendemain eut lieu leur inhumation, à laquelle assistait un grand nombre de sous-officiers. Le premier de ces sous-officiers, celui qui paraît avoir poussé l'autre au suicide, se nomme Cayole, âgé de 23 ans, né à la Basse-Terre (Guadeloupe), sergent-major de la compagnie de voltigeurs; le second, H.-Ch. Sonnet, âgé de 24 ans, né à Paris, et sergent-major de la 10^e compagnie.

« Une des lettres de Cayole à ses camarades contenait cette phrase assez bizarre : « Je sais qu'on rira de notre détermination, » mais, avant de la mettre à exécution, nous avons bien ri nous-mêmes. »

On était encore, à Cherbourg, sous la pénible impression de ce double suicide, lorsque la nouvelle d'un troisième attentat de ce genre s'est répandue en ville.

Mardi 5, à trois heures du matin, le sieur Leblond, sergent de grenadiers et vaguemestre du 62^e régiment d'infanterie de ligne, a tenté de se tuer au quartier de l'Écaïne, en se tirant un coup de pistolet dans la bouche; la balle est sortie près de l'oreille, après avoir fracassé la mâchoire. Ce malheureux a été porté à l'hôpital; sa blessure ne paraît pas mortelle. On ne connaît pas les motifs qui lui ont fait prendre cette cruelle détermination. Le sergent Leblond est âgé; c'est d'ailleurs un excellent sujet. Il paraît qu'il a déjà essayé plusieurs fois de se donner la mort.

— L'affaire de l'expédition du général Florès occupe, en ce moment, le tribunal de police de la Tamise, et, mercredi dernier, le colonel Richard Wright, consul-général de l'Équateur, a comparu devant le tribunal de police. Les dépositions d'un témoin nommé M. Harvey, sortant du 11^e régiment des hussards anglais, sont assez curieuses. Le grade de lieutenant-colonel lui avait été accordé avec une paie de 500 f. par mois et deux mois de paie à l'avance pour ses frais de voyage. L'uniforme que les troupes enrôlées en Angleterre devaient porter était celui de l'infanterie légère britannique, avec des revers d'un jaune vif, qui sont les couleurs nationales de l'Espagne; les épaulettes devaient avoir la forme espagnole. M. Wright lui-même devait porter un ceinturon. Le mot *Equador* était inscrit sur les boutons, et les troupes placées sous les ordres du futur lieutenant-colonel devaient porter le titre de *gardes du président*.

Il avait été convenu que les enrôlés porteraient les noms d'inspecteurs, contre-maitres, journaliers et apprentis, afin de ne pas donner à leur réunion une apparence militaire.

Les inspecteurs devaient recevoir, en s'enrôlant, une prime de 25 fr. chacun, les contre-maitres 21 fr. 25 c., les journaliers 18 fr. 75 c., et les apprentis 13 fr. 10 c.

M. Pothury, qui poursuivait l'accusation au nom de l'administration des douanes, a demandé que l'on exigeât pour la liberté de M. Wright une caution de 25,000 f. et deux répondants de 12,500 f. chacun; mais le tribunal a jugé qu'une caution de 10,000 f. et deux représentants de 5,000 f. chacun seraient suffisants.

— On lit dans un journal :

« Un événement douloureux affligeait, il y a deux jours, une famille de la rue Montorgueil. Le sieur N..., marchand-faiencier,

mariât sa fille, jeune et belle personne de dix-neuf ans, à un jeune homme qui sans doute n'avait pas eu le don de plaire à sa prétendue. Malgré toutes les prières et les supplications de celle-ci pour éviter ce mariage, sa famille avait été inflexible. Enfin, jeudi dernier, au moment où toute la noce devait se rendre à la mairie et de là à l'église, la fiancée ne paraissant point, on monta à sa chambre; mais là quel spectacle se présenta aux yeux d'une mère au désespoir! La jeune fille, dans sa toilette de mariée, était étendue à terre sans connaissance, asphyxiée par la vapeur d'un réchaud de charbon qu'elle avait allumé près de son lit. Ce fut vainement qu'on lui prodigua tous les secours nécessaires: il était trop tard, l'infortunée avait cessé de vivre.»

— On vient de frapper, à l'hôtel des Monnaies de Paris, une belle médaille, du module de six millimètres. Cette médaille a deux objets: le premier, de perpétuer le souvenir de l'empressement que tous les habitants de la France ont mis à venir en aide aux inondés de la Loire; leurs frères et concitoyens; le second, d'être délivrée à titre de récompense honorable aux citoyens qui se sont distingués en portant des secours dans les grands cataclysmes.

D'un côté, on voit sur cette médaille le génie de la bienfaisance qui vient au secours d'une pauvre femme ensevelie au milieu des ruines de sa demeure. La légende est ainsi conçue: «Secours apportés aux inondés de la Loire, 1846.» Le revers porte ces inscriptions: 1° au centre, dans un cercle d'étoiles: «Honneur et reconnaissance»; 2° cette légende: «Au courageux dévouement, aux sympathies généreuses.»

Cette médaille est une des plus belles qui soient sorties des ateliers de la Monnaie cette année.

— Un projet important pour la surveillance de notre littoral doit être prochainement soumis à l'administration de la marine et à l'examen du conseil d'amirauté. Ce projet consiste dans l'établissement, le long des côtes de France, d'un vaste système de signaux sémaphoriques qui tiendraient les diverses parties de notre littoral en rapport continu les unes avec les autres. Le plan en question, approuvé autrefois par le ministre Decrès, avait été soumis à l'empereur, qui déjà avait donné des ordres pour son exécution, lorsqu'arrivèrent les événements de 1814. Il a été modifié seulement dans certains points de son application, et mis en rapport avec les derniers progrès de la science sémaphorique.

— On lit dans la Patrie: «On a appris aujourd'hui que M. le ministre de la justice partait demain pour l'Italie, et que M. Dumon, ministre des travaux publics, serait chargé de l'intérim de la justice et des cultes.»

— Le gouvernement prussien a refusé dernièrement à M. Graebe, consul des Etats-Unis à Cassel, l'exequatur qui devait l'autoriser à exercer les fonctions consulaires dans la Prusse rhénane.

— Une correspondance d'Amérique, que cite la Gazette de Weser, dit que ce refus a produit une grande sensation à Washington, et qu'il n'a été question de rien moins que de retirer l'exequatur à tous les consuls prussiens aux Etats-Unis.

— L'Indépendant de l'Ouest, journal qui se publie à Laval (Mayenne), annonce que samedi dernier, à deux heures, au moment de mettre sous presse, des rassemblements tumultueux étaient formés sur la grande place et dans d'autres parties de la ville; que les troupes étaient sur pied, ainsi que les autorités de la ville; et que les communications étaient interrompues.

Des lettres postérieures à la publication du numéro de cette feuille, où

cette nouvelle est relatée, annoncent que des collisions assez graves ont eu lieu; mais nous manquons de détails.

Bulletin de la Bourse de Paris du 12 janvier 1847.

Avant l'ouverture, on a fait 79 45 et 55, et le 3/0 a ouvert au parquet à ce prix. Il est d'abord monté à 79 60 et dans la coulisse à 79 62 1/2. Il est ensuite tombé à 79 45, cours auquel il a été fait de nombreuses affaires. La baisse a continué, et après plusieurs variations sans grand intérêt, le 3/0 a fermé au parquet à 79 50. Dans la coulisse, il a un peu remonté, et les dernières affaires ont été faites à 79 42 1/2.

Cette nouvelle baisse tient toujours à la position de la Banque de France, dont les actions ont encore baissé.

Trois pour cent	79 40	Versailles (rive droite)	»
Quatre pour cent	»	— (rive gauche)	»
Quatre et demi pour cent	»	Paris à Orléans	1238 75
Cinq pour cent	117 90	Paris à Rouen	897 50
Emprunt de 1844	»	Rouen au Havre	»
Trois pour cent belge	»	Avignon à Marseille	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge	»	Strasbourg à Bâle	217 50
Cinq pour cent belge	»	Orléans à Vierzon	»
Cinq pour cent napolitain	»	Orléans à Bordeaux	557 50
Récépissés Rothschild	103 50	Amiens à Boulogne	»
Cinq pour cent romain	100 1/8	Monterau à Troyes	350 »
Trois pour cent espagnol	»	Chemin du Nord	628 75
Banque de France	3280 »	Dieppe et Fécamp	350 »
Comptoir d'Escompte	1185 »	Paris à Strasbourg	480 »
Banque belge	»	Tours à Nantes	482 50
Caisse Lafitte	1200 »	Paris à Lyon	505 »
Obligations de Paris	1358 75	Lyon à Avignon	»
CHEMINS DE FER	»	Bordeaux à Cette	450 »
Saint-Germain	1050 »	Bordeaux à la Teste	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 14 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	852 50	855 75	852 50	855 75
prime d. 10.	»	»	»	»	861 25	862 50
Paris à Orléans	»	»	1255 »	1255 »	1256 25	1257 50
prime d. 10.	»	»	»	»	1245 »	»
Paris à Rouen	»	»	891 25	890 »	892 50	891 25
prime d. 10.	»	»	»	»	900 »	900 »
Orléans à Vierzon	»	»	590 »	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	627 50	628 75	627 50	628 75
prime d. 10.	»	»	»	»	655 75	655 »
Paris à Lyon	»	»	505 »	»	505 »	»
prime d. 10.	»	»	»	»	506 25	»

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Au moment où la saison ramène les rhumes et autres irritations de poitrine, nous recommandons à nos lecteurs l'usage de la Pâte pectorale de Nafé d'Arabie, dont les bonnes propriétés ont été officiellement constatées par des médecins de tous les hôpitaux de Paris et par les professeurs de la faculté de médecine qui ont reconnu sa supériorité manifeste sur toutes

celles du même genre.—Prix: 75 c. et 1 f. 25 c.; Sirop de Nafé: 2 f. — Dépôt chez MM. VERNET, ANDRÉ et LARDET, pharmaciens à Lyon.

BOURSE DE LYON.
Cours des valeurs Industrielles.
Le 12 janvier 1847.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	4,700	
2,000	500	Société riveraine d'assurance	495	
2,000	1,000	Banque de Lyon	5,470	
520	5,000	Bateaux à vapeur	5,800	
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles	4,775	
200	3,000	Société lyon. des transp. Rh.-Saône	5,000	
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises	10,000	
1,050	500	Compagnie de l'Aigle	900	
6,000	5,000	Compagnie du Rhône	600	
556	500	Canal de Givors	523	
1,000	500	Eclairage par le gaz, Abbeville	420	
500	450	Angers	583	
500	1,000	Bayonne	1,050	
400	500	Besançon	530	
500	1,000	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud	975	
4,250	400	Bourg	450	
1,200	500	Bourges	290	
500	700	Clermont	920	
1,500	400	Colmar	270	
450	400	Dijon	425	
450	600	Dole	832 50	
1,200	600	Florence	810	
450	400	Gènes	510	
1,200	500	Grenoble	810	
450	400	Guillotière	510	
1,200	600	Laval	525	
1,000	1,000	Limoges	4,010	
1,500	3,200	Lyon, Compagnie Perrache	4,000	
520	440	— nouvelle émission	4,000	
1,000	500	Metz	982	
600	500	Mézères et Charleville	670	
1,000	400	Montpellier	825	
400	500	Moulins	593	
960	500	Mulhouse	650	
5,500	440	Naples	575	
600	500	Nevers	614	
875	500	Perpignan	250	
1,000	450	Puy	250	
600	450	Reims	370	
1,000	730	Rive-de-Gier	450	
1,000	700	Saône-et-Loire	1,550	
1,500	700	Saint-Etienne	1,500	
1,000	780	Strasbourg	1,200	
5,000	300	Trieste	990	
500	300	Trois villes du Midi	460	
1,740	600	Troyes	700	
560	500	Turin	1,900	
1,000	400	Valence	975	
400	5,000	Venise	1,410	
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche	6,800	
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard	6,150	
Illimit	4,250	Mines de houille	1,118	
4,483	1,000	Compagnie générale	850	
Illimit	1,000	Obligation de ladite compagnie	850	
1,000	1,000	Société civile	850	
2,500	1,000	Compagnie générale des Tréfonds	850	
4,500	1,000	Compagnie des mines des Littes	400	
450	2,000	Compagnie du Villars	400	
500	2,000	C ^o des Houillères de Saint-Etienne	1,850	
22c	2,000	Sur le Rhône	2,030	
1,790	2,000	de la Feuillée	1,600	
1,500	2,000	du Palais-de-Justice	1,153	
240	5,000	de l'Île-Barbe	1,230	
1,790	5,000	de Vaise	1,425	
1,419	5,000	Omnium	5,225	
		— nouvelle émission	100	
		Moulins à vapeur de Perrache	500	
		Gare de Vaise	300	
		Terrass de Vaise	530	
		Compagnie des Eaux de Villefranche	530	

Étude de M^e Terme, successeur de M^e Bernard, avoué à Lyon, quai de la Baleine, n° 16.

VENTE JUDICIAIRE ET EN BLOC
D'UN BATEAU A LAVER
Amaré à la Guillotière, quai Joinville.
L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 23, le lundi vingt-cinq janvier courant, à dix heures du matin, au pardessus la mise à prix de mille francs. (2822)

Étude de M^e Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, n. 42.

VENTE FORCÉE.
Samedi seize janvier courant, à dix heures du matin, sur la place de la Martinière, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'effets mobiliers saisis, consistant en commode, tables, chaises, glace, ustensiles de cuisine, etc. (1829)

VENTE AUX ENCHÈRES,
APRÈS DÉCÈS,
D'OBJETS MOBILIERS
Dépendant de la succession de dame Virginie Oppliquer, veuve Bouillet, rue d'Auvergne, n. 2, au 4^e.
Le samedi 16 janvier 1847, à dix heures du matin. Ces objets consistent principalement en tables, chaises, lits garnis, commode, placards, buffet; garde-robe, une montre de femme à boîte d'or, une cuillère, contour de serviette, etc., en argent; un sautoir, six bagues et une broche en or; trousseau à l'usage de femme, etc. (3268)

Étude de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.
VENTE VOLONTAIRE
D'UNE MAISON
Située à Lyon, rue Saint-Georges, n. 72, près de l'église.
Cette maison est en très bon état et susceptible d'un revenu annuel de 1,400 fr.
S'adresser à M^e Darmès, notaire. (2415)

A VENDRE pour cause de départ. — **Fonds de Restauration** situé près du débarcadère des bateaux à vapeur du Rhône et du débarcadère projeté du chemin de fer de Lyon à Avignon.
S'adresser chez M. Genetier, place Bellecour, 7. (2026)

A CÉDER Commerce et fabrication d'articles dont la vente est constamment facile et assurée. C'est, pour un jeune homme qui veut entreprendre quelque chose, une occasion favorable. (4949)
S'adresser à M. Hautin, rue du Puits-d'Ainay, 4.

RENTES VIAGÈRES. DOTS DES ENFANTS.

LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,
AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.
Capital de garantie: QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.
Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.
Elle donne comme taux d'intérêt:

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 68		

Directeurs à Lyon: MM. Guynemer et Eng. Bourcier, quai de Retz, 37.

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23.
DÉPURATIF DU SANG.
sirop végétal de salsepareille et de séné,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Prix: 5 fr. le flacon. (4495)

PAR BREVET D'INVENTION
(Sans garantie du gouvernement.)
ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.
Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.
Chém. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon.—
Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

MALADIES SECRÈTES.
Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDES DIVERTIQUES.)
A Paris, chez M. BEAUBRAND, pharmacien, 12, à l'Étoile.—Dépôts: à Paris, rue du Grand-Châtelet, 7; à Toulon, rue Bonaparte, 2; à Lyon, rue de la Poudre-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites.—On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

AVIS. MM. les actionnaires de la compagnie d'éclairage au gaz de la ville de Clermont-Ferrand sont prévenus que l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le vendredi 29 janvier courant, à six heures du soir, chez MM. Jean-Baptiste Dime et Morel, banquiers de la société, rue Bât-d'Argent, n. 22.
OBJET DE LA RÉUNION: Exposé de la situation de la compagnie et nomination de deux membres du conseil d'administration. (2025)

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Le cabinet de M. DECHAUD (J.-B.-M.), teneur de livres et liquidateur du commerce Bertin, Villard et frères, est actuellement n. 19, rue Désirée, au 2^e. (4935)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.
S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (4589)

SOCIÉTÉ VINICOLE,
Rue du Péral, n. 10, à Bellecour.
Vins ordinaires et vins fins de toutes qualités en cercles et en bouteilles.
BEAUJOLAIS ET MACONNAIS.
La bouteille à..... 50 centimes.
Le litre à..... 60 centimes.
Tous les vins sont rendus franco à domicile. (2020)

PATE PECTORALE
De Mou de Veau.
Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix.
Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c.
Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (5418)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS
PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.
Les enrrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.
Prix: 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Morcière, 11. (4460)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSUY FILS.
Rue de la Poulallerie, 19.